



Conseil Municipal du 06/05/2019

Séance ordinaire

COMMUNE D'ARDON

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 avril 2019, s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 6 mai 2019 à 20h30.

Membres présents : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE (Maire), Jean-Paul ROCHE (1^{er} adjoint), Guy LASNIER (2^e adjoint), Véronique FAUVE (3^{ème} Adjointe), André RAIGNEAU (4^{ème} Adjoint), Marc VILLAR, Jean-Claude DALLOT, Gaël VERRIER, Nathalie FROUX et Sylviane CHEVRIER.

Membres absents ayant donné pouvoir : Monique BILLOT ayant donné pouvoir à Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Marylène URBANIAK ayant donné pouvoir à Sylviane CHEVRIER, Anne REAU ayant donné pouvoir à Véronique FAUVE.

Membres absents : Michel TATIN et Odile KOPP-HABERT.

Début de séance : 20h35

Fin de séance : 22h35

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) : Sylviane CHEVRIER à L'UNANIMITÉ.

Approbation du PV du conseil du 1^{er} avril 2019 : Le PV est approuvé à l'UNANIMITÉ.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Madame le Maire demande au conseil la possibilité d'ajouter la validation de la dénomination du nouveau lotissement, permettant ainsi de la confirmer auprès des services de La Poste. Cet ajout est accepté à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1 FINANCES

1.1.1 Demande de subvention DSIL

Délibération N° 2019-026

Rapporteurs : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

Madame le Maire et Monsieur ROCHE informent l'assemblée que l'Etat propose des aides à l'investissement, permettant de compenser les baisses de dotations. Outre la DETR (Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux) qui a augmenté, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été créée.

La loi fixe les grandes priorités thématiques, regroupées dans les familles suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables;
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements;
- **Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants;**
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Il est donc proposé de déposer une demande d'aide au titre de la DSIL pour le projet de construction d'une maison d'assistantes maternelles et d'un pôle de santé.

Compte tenu des informations dont nous disposons à ce jour, en attendant le résultat de l'appel d'offres, le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Plan de financement		
Libellé	Dépenses HT	Recettes HT
Acquisition du terrain	68 000	
Maîtrise d'œuvre	48 000	
Etude de sol	3 995	
Contrôle Technique / SPS	8 640	
Travaux	500 000	
<i>Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) estimé (sur MAM)</i>		100 000
<i>Fonds de concours CCPS</i>		30 000
DSIL (50%)		314 317
<i>Département</i>		50 000
Autofinancement (solde)		134 318
Total HT	628 635	628 635

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

ADOpte le projet de construction d'une MAM et pôle de santé pour un montant prévisionnel de 628 635 € HT.

ADOpte le plan de financement tel que présenté.

SOLLICITE une subvention de 314 317 € au titre de la DSIL, soit 50 % du projet.

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

1.1.2 Demande de subvention pour les interventions musicales à l'école

Délibération N° 2019-027

Rapporteurs : Elysa­beth BLACHAIS-CATOIRE, Maire et Gaël VERRIER, conseiller municipal délégué

Madame le Maire et Monsieur VERRIER informent le conseil que le Département propose une participation financière aux cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles élémentaires publiques et privées, pendant le temps scolaire, à l'initiative des communes de moins de 10 000 habitants ou de leurs groupements.

La subvention est accordée à hauteur de 6,10 € par élèves, sur la base d'une heure hebdomadaire maximum pour l'année scolaire.

Cette aide pourrait représenter une enveloppe de l'ordre de 300 € pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

SOLLICITE l'aide à l'éducation musicale dispensée à l'école d'Ardon par la commune

DONNE Tous pouvoirs à Madame le Maire pour procéder établir le dossier de demande d'aide.

1.2 AFFAIRES GENERALES

1.2.1 MAM / Pôle santé : choix des prestataires pour les mission Contrôle technique et coordination SPS

Délibération N° 2019-028

Rapporteurs : Elysa­beth BLACHAIS CATOIRE, Maire et Jean-Paul ROCHE, 1^{er} Adjoint

A la suite des consultations menées pour les prestations de contrôle technique et coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé), Madame le Maire présente les offres reçues.

Mission Contrôle Technique / MAM-Pôle Santé

MISSIONS	MONTANTS HT	
	APAVE	QUALICONSULT
L (solidité)	5 980.00	5 000.00
S (sécurité)		
F (fonctionnement)		
ATT HAND	350.00	100.00
VIEL (vérification électrique)	350.00	400.00
CONSUEL	350.00	260.00
TOTAL HT	7 030.00	5 760.00
TVA	1 406.00	1 152.00
TOTAL TTC	8 436.00	6 912.00

TEMPS PASSES (H)	
APAVE	QUALICONSULT
51	12.5 JOURS X 7 HEURES
25	
10	
10	
4	
100	87.5

MISSIONS	MONTANTS HT	
	APAVE	QUALICONSULT
PHASE CONCEPTION	560.00	560.00
PHASE REALISATION	2 275.00	2 320.00
TOTAL HT	2 835.00	2 880.00
TVA	567.00	576.00
TOTAL TTC	3 402.00	3 456.00

VACATIONS	
APAVE	QUALICONSULT
16	14
65	58
81	72

Considérant la qualité technique des deux offres reçues sur les deux missions demandées, il est proposé de retenir QUALICONSULT pour le contrôle technique et APAVE pour la coordination SPS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

VALIDE l'offre de QUALICONSULT pour la mission de contrôle technique pour un montant de 5 760 € HT

VALIDE l'offre de l'APAVE pour la mission de coordination SPS pour un montant de 2 835 € HT

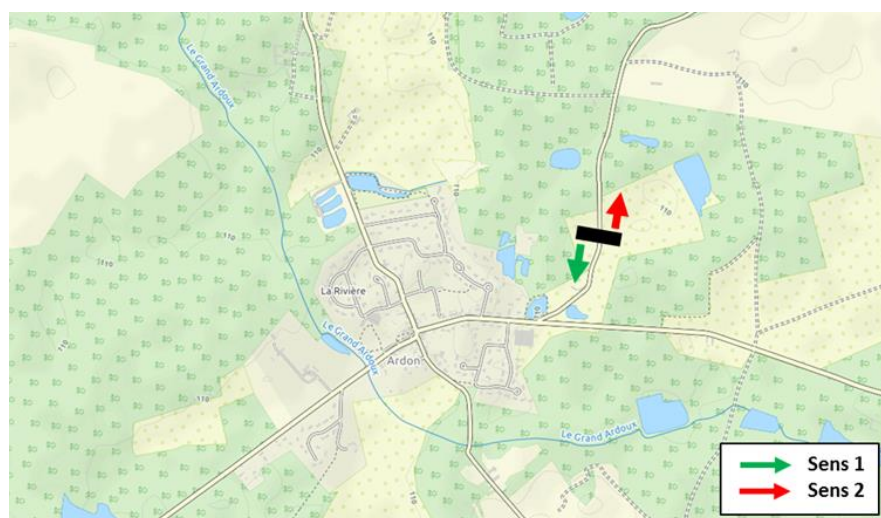
AUTORISE le Maire à signer les dites offres.

1.2.2 Réfection de voirie du CV6

Délibération N° 2019-029

Rapporteurs : Elysaabeth BLACHAIS CATOIRE, Maire et André RAIGNEAU, Adjoint

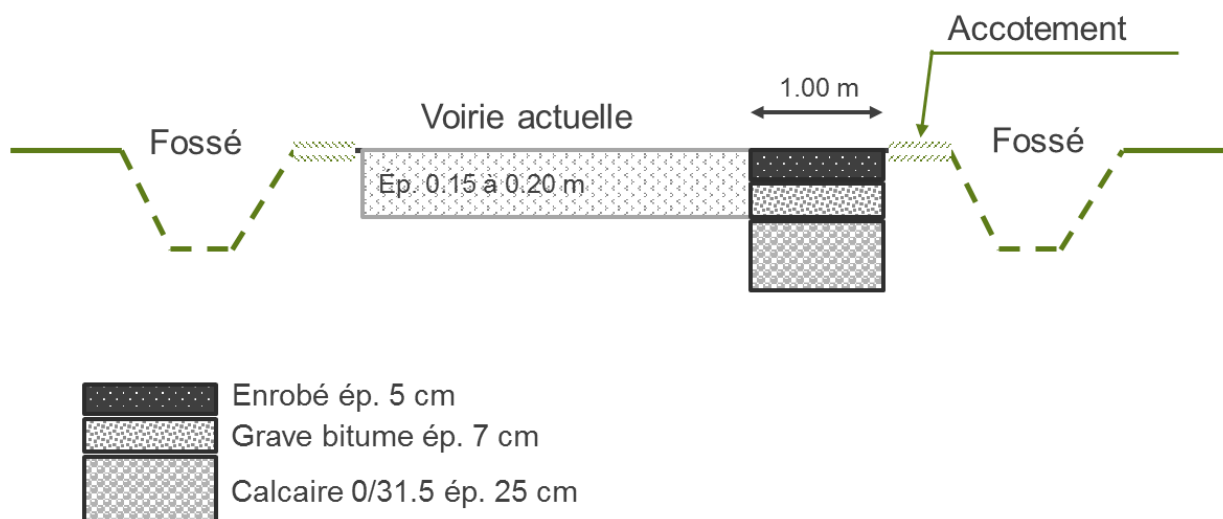
Madame le Maire rappelle un extrait de l'étude des flux de circulation réalisée en janvier, permettant de mettre en avant la forte fréquentation du CV6, soit 1243 véhicules légers/jours en moyenne ouvrée :



Résultats							
	Sens 1		Sens 2		Total		
	VL	PL	VL	PL	VL	PL	
Total Campagne	3 667	5	3 634	7	7301	12	
Trafic moyen journalier	524	1	519	1	1043	2	
Trafic moyen jours ouvrés	618	1	624	1	1243	2	

Après le profilage du fossé Est réalisé en 2018, une consultation a été lancée afin de réaliser des poutres de rive sur des tronçons identifiés de la chaussée. Le recensement des tronçons identifiés représente un linéaire total supérieur à 1000 mètres, c'est pourquoi, la consultation a été réalisée pour l'ensemble des travaux à prévoir, mais incluant la possibilité de réaliser les travaux en deux tranches distinctes (par exemple, une tranche en 2019 et la seconde tranche en 2020, après actualisation des prix).

Une coupe des prestations demandées est présentée par Monsieur RAIGNEAU :



D'importants travaux du même principe ont été réalisés en 1995, pour un montant supérieur à 1 million de Francs à l'époque.

Dans le cadre de cette consultation, trois offres ont été reçues, dont le comparatif est présenté ci-dessous :

	EUROVIA	STPA	TPVL
Prix	113 700.00	67 680.00	87 130.00
Note prix /50	16.00	50.00	35.63
	répond au descriptif	répond au descriptif	répond au descriptif
Qualité technique et Méthodologie	Présentation équipe et matériel.	Fiches méthodologiques générales	Présentation équipe et matériel
	Route barrée sauf riverains		Route barrée sauf riverains, plan de mise en place de signalétique.
	Origines des matériaux		Information riverains.
Note technique /40	30.00	25.00	35.00
Planning	4 semaines à partir du 2 septembre	3 semaines	6 semaines à partir du 17 juin
Note planning /10	8.00	5.00	7.00
Proposition notation	54.00	80.00	77.63
Proposition classement	3	1	2

La première tranche, du côté Est de la route, représente un montant de 50 400 € HT. Le côté Ouest représente quant à lui 17 280 € HT.

Après discussions, il est proposé, en fonction du résultat des appels d'offres pour la MAM et le Pôle santé, de se laisser la possibilité de réaliser l'intégralité des travaux en 2019, permettant ainsi de fermer le CV6 en une seule fois et de ne pas subir d'actualisation de prix pour la seconde tranche.

Le marché pourra donc être notifié au prestataire retenu, et les ordres de services seront établis dans les semaines suivantes afin de déterminer la réalisation totale ou partielle des travaux. L'idéal serait une réalisation pendant la période estivale, pendant laquelle la fréquentation est moins importante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

VALIDE l'offre de STPA pour les travaux de réfection du CV6 pour un montant de 67 680 € HT

AUTORISE le Maire à signer l'offre.

1.2.3 Extension de l'éclairage public allée des Tilleuls

Délibération N° 2019-030

Rapporteurs : Elysa BLACHAIS CATOIRE, Maire et André RAIGNEAU, Adjoint

Afin de compléter l'éclairage public de l'allée des Tilleuls, permettant d'améliorer la visibilité entre le cimetière et la maison des associations, il est proposé d'ajouter deux nouveaux candélabres à lanternes LED (points rouges ci-dessous) :



Afin d'uniformiser l'éclairage avec le Clos des Tilleuls, l'offre reçue prévoit le remplacement des 4 blocs optiques par des kits à bloc LED.

La proposition reçue de la SPIE s'élève à 4 909 € HT soit 5 890.80 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

VALIDE l'offre de SPIE pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public allée des Tilleuls pour un montant de 4 909 € HT

AUTORISE le Maire à signer l'offre.

1.2.4 Travaux de l'Eglise : suppression de l'emmarchement du plateau liturgique

Délibération N° 2019-031

Rapporteurs : Elysa^heth BLACHAIS CATOIRE, Maire et Guy LASNIER, Adjoint

Après de nombreux échanges avec la paroisse et le Père BRIERE, la modification du plateau liturgique a finalement été arrêtée à la seule suppression de l'emmarchement, le dallage sera ensuite reconstitué à hauteur du sol et l'autel sera replacé au même endroit.



Une consultation selon ces travaux a donc été menée auprès de trois entreprises, le comparatif est présenté par Monsieur LASNIER :

Selon cahier des charges	Restauration Patrimoine Lagarde	Perdereau	L'atelier de la pierre
Préparation	624.80		
Démontage autel	2 062.50	3 535.00	3 016.00
Suppression double emmarchement	9 723.45	3 571.92	4 160.00
Reconstitution du dallage	5 665.00	2 081.20	3 980.00
Fourniture pierre neuve		1 968.07	
Electricité			850.00
Remontage de l'autel	2 453.00	3 228.00	2 080.00
Total HT	20 528.75	14 384.19	14 086.00
Total TTC	24 634.50	17 261.03	16 903.20
Fourniture pierre neuve	en sus, 4.048 € si non-réincorporation des pierres périphériques	Inclus : pierre calcaire patrimoine	Inclus : pierre de Combebrune + ardoise

Une convention est actuellement en cours de rédaction, permettant de formaliser la répartition et les modalités du financement, établi comme suit :

Montant HT = 14 086 €	soit 16 903.20 € TTC
FCTVA (récupéré en N+2)	= 2 772.80 €
Participation Groupement paroissial	= 9 130.40 €
Reste à charge commune	= 5 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

VALIDE l'offre de l'Atelier de la Pierre pour les travaux de suppression de l'embranchement du plateau liturgique pour un montant de 14 086 € HT

AUTORISE le Maire à signer l'offre.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement avec le groupement paroissial

1.2.5 Projet école numérique

Délibération N° 2019-032

Rapporteurs : Elysabeth** BLACHAIS CATOIRE, Maire et Gaël VERRIER, conseiller municipal délégué**

Madame le Maire et Monsieur VERRIER informent le conseil municipal que le projet d'Ecole Numérique et Informatique Rurale (ENIR) a été retenu par l'Education Nationale, confirmant l'aide de 7 000 € demandée.

Ainsi, deux offres ont été reçues pour la mise en place de 9 ordinateurs, 9 tablettes et 1 vidéoprojecteur (le second ayant déjà été remplacé lors de sa dernière panne) et la mise à jour du réseau :

	SRMI	EURL BOURY
9 PC + 9 tablettes + 1 vidéoprojecteur	10 132.00	12 409.20
Réseau	1 568.00	1 260.20
Installation	3 560.00	1 600.00
Total HT	15 260.00	15 269.40
Total TTC	18 312.00	18 323.28
Non compris	Clés USB Valise de rangement tablettes Protections tablettes	Tout inclus

Le plan de financement définitif est donc établi comme suit :

Montant HT = 15 269.40 €	soit 18 323.28 € TTC
FCTVA (récupéré en N+2)	= 3 005.75 €
Subvention Education Nationale	= 7 000.00 €
Reste à charge commune	= 8 317.53 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :
VALIDE l'offre de l'EURL BOURY pour le projet d'école numérique pour un montant de 15 269.40 € HT
AUTORISE le Maire à signer l'offre.

1.3 URBANISME

1.3.1 Servitude de passage sur le domaine privé de la commune

Délibération N° 2019-033

Rapporteur : Elysa BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire expose la demande reçue du nouveau propriétaire de l'ancien presbytère, qui bénéficie actuellement du passage sur le domaine privé de la commune, mais sans disposer d'acte officiel l'y autorisant. Il souhaiterait que cette formalité soit régularisée.



Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :
AUTORISE la création des servitudes de passage suivant le plan présenté
DONNE Tous pouvoirs au Maire pour la signature des actes utiles

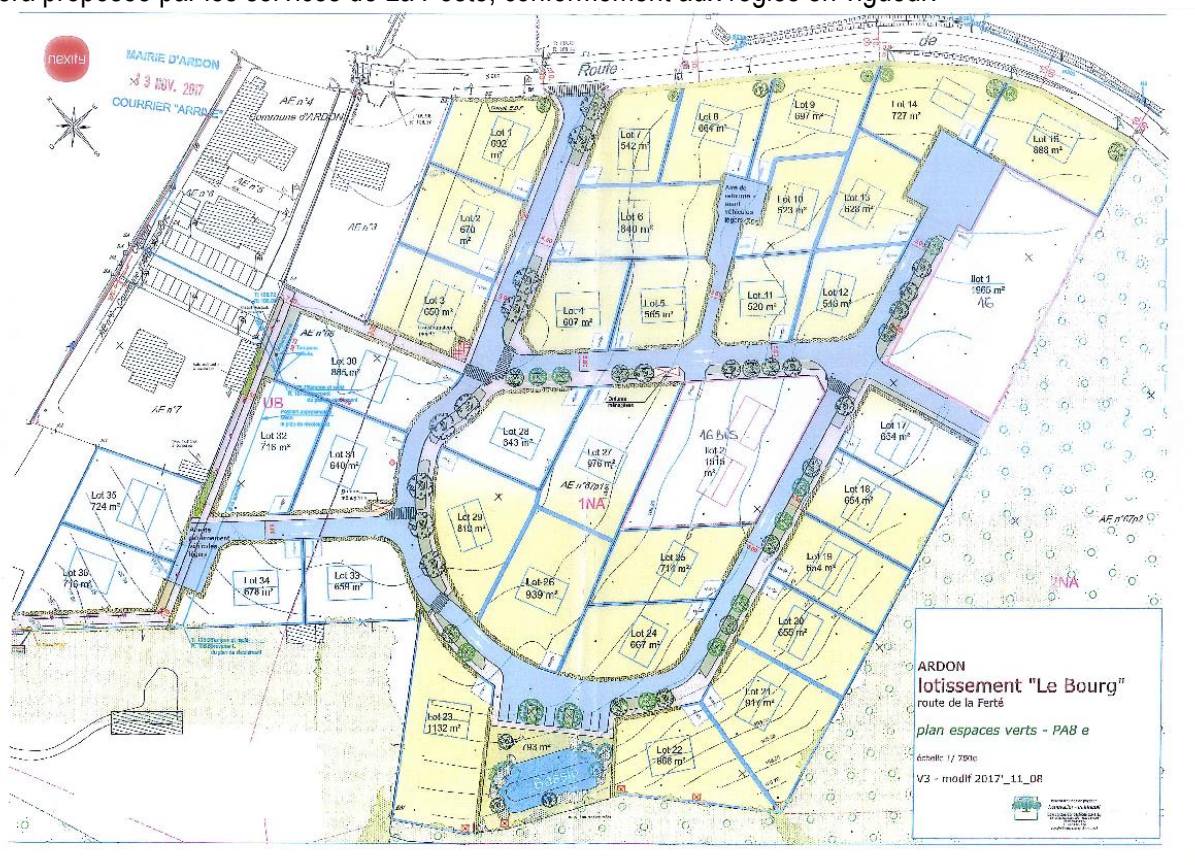
1.3.2 Plan d'adressage du Domaine de l'Ardoux

Délibération N° 2019-034

Rapporteur : Elysabeth BLACHAIS-CATOIRE, Maire

Madame le Maire informe avoir reçu ce jour les services de La Poste qui, pour prendre en compte les adresses créées dans le cadre du nouveau lotissement, demande une délibération du conseil municipal.

Le plan d'adressage ne contiendra donc pas l'intitulé « route de La Ferté », et la numérotation de voirie sera proposée par les services de La Poste, conformément aux règles en vigueur.



Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le conseil municipal :

ARRETE la dénomination de la voirie du lotissement « Domaine de l'Ardoux »

DONNE Tous pouvoirs au Maire pour l'attribution des numéros de voirie par arrêtés, suivant les recommandations de La Poste.

1.4 RESSOURCES HUMAINES

1.4.1 Création de poste Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Délibération N° 2019-035

Rapporteur : *Elysa BLACHAIS CATOIRE, Maire*

Afin de favoriser l'évolution de carrière de l'un des agents techniques, celui-ci disposant de l'ancienneté suffisante pour bénéficier d'un avancement de grade, il convient de créer ce poste. Il est précisé que son poste actuel sera supprimé à la suite de l'avis de la commission administrative paritaire.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le conseil municipal :

APPROUVE la création de poste d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps plein à partir du 1^{er} juin 2019

2. INFORMATIONS

◆ Travaux RD168 Nord et Sud

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal, les travaux ont démarré par la partie Sud le 15 avril. Madame le Maire informe le conseil que les demandes de subventions réalisées ont permis d'obtenir 69 324 € du Département et 44 058 € des services de l'Etat (DETR). Elle rappelle que le montant des marchés s'élève à 156 618.66 € TTC, mais précise que des plus-values sont prévues, notamment pour la mise en place de chambres de tirage France Telecom pour 2 116.80 €, pour les bordures de trottoir abîmées en face de l'école et pour la création de 3 places de stationnement sur la partie Nord. Ces deux dernières plus-values sont en attente de réception des devis.

◆ Cessation d'activité de la carrière « Les Marchais Timon »

L'exploitation de la carrière ainsi que le remblai sont terminés. Des plantations sont prévues.



◆ **Travaux du Château d'eau**

Les travaux de remise en état sont terminés, et la réception définitive est prévue le 16 mai.

◆ **Permanences du bureau de vote du 26 mai**

	8 h 00 - 10 h 30	10 h 30 - 13 h 00	13 h 00 - 15 h 30	15 h 30 - 18 h 00
PRÉSIDENT	Elysabeth BLACHAIS- CATOIRE	Jean-Paul ROCHE	Véronique FAUVE	Gaël VERRIER
ASSESEUR 1	Gwenaëlle RAIGNEAU	André RAIGNEAU	Sylviane CHEVRIER	Marylène URBANIAC
ASSESEUR 2	Marc VILLAR	Liliane RAIGNEAU	Nathalie FROUX	Jean-Claude DALLOT

◆ **Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT**

Décisions	Objet	Montant TTC
2019-DDM010 du 04/04/19	Peinture logement boulangerie : METZ	2 603.89
2019-DDM011 du 23/04/19	Panneaux électoraux : Adequat	1 262.88
2019-DDM012 du 23/04/19	Vérification bornes incendie : LUCAS Sécurité	1 388.40
2019-DDM013 du 25/04/19	Réfection voirie accès château d'eau : STPA	4 642.80
2019-DDM014 du 25/04/19	Fourreaux et chambres tirage réseau FT: STPA	2 116.80

Décision de Non Prémption

DNP2019-005 du 08/04/19

Parcelle AA58 (13a 24ca) : 1 Lot. de La Chancellerie

◆ Agenda

Conseils municipaux	3 juin 1^{er} juillet 16 septembre 14 octobre 18 novembre 16 décembre
Commission urbanisme Commission générale	17 juin à 18h30 1^{er} juillet
Cérémonie commémorative Ronde du Loiret (épreuve cyclosportive) Fête du pain Fête des mères Elections européennes Trans'Sologne Fête de l'école Fête champêtre RAM Fête de la musique/ concert Syntonie Randonnée de gare à gare Fête Nationale	8 mai 12 mai 25-26 mai 26 mai 26 mai 2 juin 21 juin 22 juin 23 juin 7 juillet 14 juillet

Aucune autre question diverse n'étant abordée et l'ordre du jour étant désormais épuisé, Madame le Maire remercie le conseil et clôt la séance à 22h35.